



Groupement forestier coopératif St-François

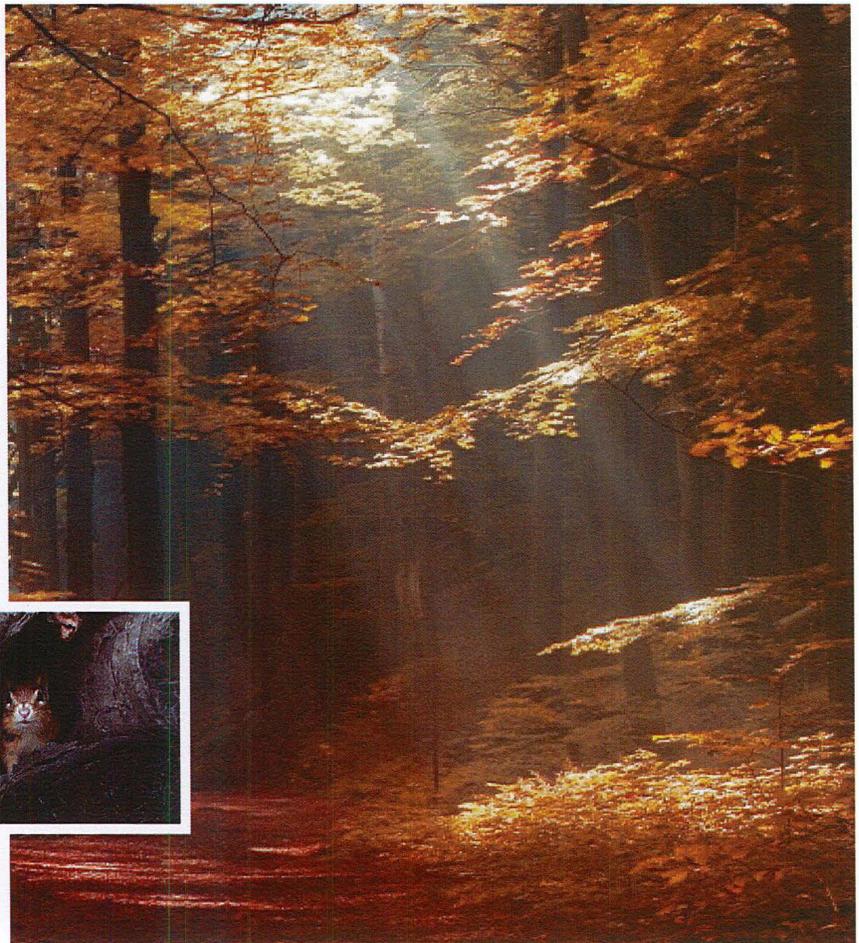
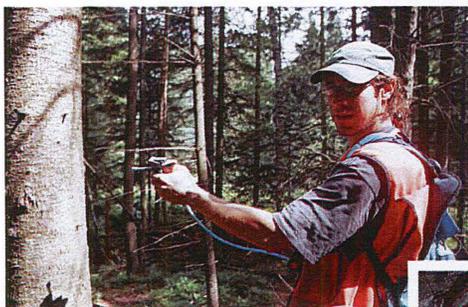
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom: [Faint text]

Adresse: [Faint text]

Représentant autorisé: [Faint text]

Tél: [Faint text] Bur: [Faint text]

Numéro de Producteur forestier: [Faint text]

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

Objectifs du Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance et de planification forestière destiné au propriétaire de boisé. Ce document, approuvé par un ingénieur forestier, vous permet de bien connaître votre forêt et de prendre les décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt dans le cadre d'un développement durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer et mettre en valeur votre propriété forestière.

1- Localisation de la superficie à vocation forestière

Nom du propriétaire forestier : *MAITRE LAURENT*
 Propriété numéro :01 Photographie aérienne : 201 3
 Municipalité régionale de comté (MRC): Les Sources Code: 400
 Municipalité : Danville Code: 40047

Unité d'évaluation	Cadastre	Rang	No. du lot	Zonage	Unité aména.	Superficie forestière (ha)	Superficie totale (ha)
9670- 10- 9898	(23 44) Shipton	02	3172776	V: vert	511	40. 2	40.2
						40.2	40.2

2-Objectifs du propriétaire

Forestiers et environnementaux

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt.
- Protéger l'environnement forestier.
- Reboiser certaines parties de la propriété.
- Entretenir les plantations.
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin.
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole.

Financiers

- Rentabiliser mon investissement.
- Générer un revenu d'appoint périodique.

Personnels

- Profiter de ma propriété pour mes loisirs et ma détente.
- Pratiquer la chasse sportive.
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé.
- Autre : _____

3-Éléments sensibles présents

- | | |
|--|---------------|
| | Peuplement(s) |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles au chablis. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements à forte pente. | _____ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'un cours d'eau ou d'un lac. | <u>6</u> |
| <input type="checkbox"/> Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide) | _____ |
| <input type="checkbox"/> Ravage de cerfs de Virginie. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Habitats fauniques reconnus | _____ |
| <input type="checkbox"/> Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire. | _____ |
| Autre : _____ | |



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	Peupleraie à bouleau blanc et résineux <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 25</i>	3.5 ha	Épinette blanche	Tremble	Bouleau gris

La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. On observe des trouées mal régénérées et il est suggéré de récolter les trembles et le bouleaux gris dans ce secteur.

Traitement suggéré :

Il faudrait éliminer les trembles et les bouleaux pour éviter une perte de bois marchand.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent l'assainissement de la forêt en prélevant les arbres malades, défectueux et de moindre valeur commerciale.

002	Plantation d'épinette blanche <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 / Âge: 25</i>	7.4 ha	Épinette blanche	Tremble	Bouleau gris
-----	---	--------	------------------	---------	--------------

On observe quelques trembles et bouleaux à récolter dans ce secteur. Il est suggéré de faire une coupe d'éclaircie dans cette plantation pour éviter une perte de croissance dans les tiges de qualité.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

Bénéfice escompté : La première éclaircie de plantation engendre une augmentation de la croissance en volume des arbres et augmente la valeur des bois qui seront coupés dans les éclaircies subséquentes.

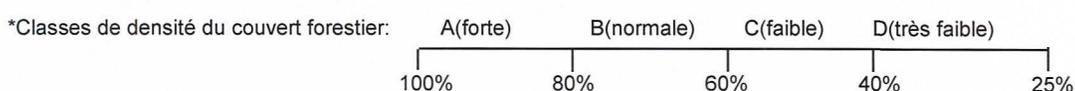
003	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	3.0 ha	Érable à sucre Érable rouge	Frêne d'Amérique Tremble	Bouleau jaune
-----	---	--------	--------------------------------	-----------------------------	---------------

La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. Ce secteur est la délimitation entre deux peuplements. Le site est frais, irrégulier et on observe des ruisseaux intermittents.

Traitement suggéré :

Il faudrait éliminer progressivement les trembles et les feuillus de faible valeur afin de favoriser les tiges d'essences de valeur. Il faut éviter de faire de grosses trouées.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent l'assainissement de la forêt en prélevant les arbres malades, défectueux et de moindre valeur commerciale.



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	5.2 ha	Érable à sucre Tremble	Bouleau jaune Noyer cendré	Frêne d'Amérique

La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. On observe des trembles distribués aléatoirement à travers ce peuplement composé de deux étages et la surface terrière est faible. Ce peuplement est situé sur un site frais et on observe une coulée humide au centre du peuplement.

Traitement suggéré :

Il est recommandé de récolter les trembles et les tiges endommagées pour favoriser les tiges dans l'étage inférieur du peuplement. Le prélèvement est faible et n'est pas urgent

Bénéfice escompté : Les travaux permettent l'assainissement de la forêt en prélevant les arbres malades, défectueux et de moindre valeur commerciale.

005	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	20.3 ha	Érable à sucre Bouleau jaune	Frêne d'Amérique Orme d'Amérique	Érable rouge
-----	---	---------	---------------------------------	-------------------------------------	--------------

La densité des tiges est irrégulière dans ce peuplement de grande qualité. Une éclaircie est suggérée pour favoriser les tiges d'avenir.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (2017)

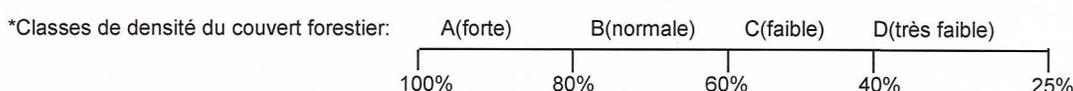
Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent une augmentation de la productivité de la forêt en stimulant la croissance des tiges résiduelles.

006	Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : B Hauteur (m): 11 / Âge: 20/ 4</i>	0.8 ha	Érable à sucre Orme d'Amérique	Frêne d'Amérique	Bouleau jaune
-----	---	--------	-----------------------------------	------------------	---------------

Un cours d'eau traverse ce peuplement et la densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement. Considérant la présence d'un ruisseau il est suggéré de ne pas intervenir dans ce peuplement.

Traitement suggéré :



5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
001	Peupleraie à bouleau blanc et résineux	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	1.8	1
002	Plantation d'épinette blanche	1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm	2011	7.0	1
003	Érablière à feuillus tolérants	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	2.0	1
004	Érablière à feuillus tolérants	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2022	3.0	2
005	Érablière à feuillus tolérants	Jardinage feuillus d'ombre mécanisé	2017	20.0	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1. Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements** : Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débuter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale** : Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale** : Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché** : Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil** : Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à MARTEL MARC-ANDRE est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.

Marc Beaubien
Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

2017-07-12
Date

Plan d'aménagement préparé par

Marc Beaubien
technicien forestier

2017-07-12
Date



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Danville	Shipton	02	3172776,	V: vert

Numéro de statut de producteur du vendeur: MARM46510888

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 875-1007, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512 , (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fsccanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905,

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretrivee.ca>,



Annexe 2 - Données techniques et forestières

0273 MARTEL MARC-ANDRE Resp: Martel Pierre	MARM46510888 Tél: (819)346-4634	Propriété no.01 Shipton Rang:02 Premier lot:3172776	<u>Photo</u> 2013
--	------------------------------------	--	----------------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
001	PeBbR	B 11 25	EPB/PET/BOG/ / /	3.5	18	%	%	%	ST09-4	2017	1.8	1
002	EpB	A 11 25	EPB/PET/BOG/ / /	7.4	29	%	%	%	CERM-15	2011	7.0	1
003	ErFt	B 11 17 20/ 40	ERS/FRA/BOJ/E RR/PET/	3	20	%	%	%	ST09-4	2017	2.0	1
004	ErFt	B 11 17 20/ 40	ERS/BOJ/FRA/P ET/NOC/	5.2	20	%	%	%	ST09-4	2022	3.0	2
005	ErFt	A 11 17 20/ 40	ERS/FRA/ERR/B OJ/ORO/	20.3	26	%	%	%	RJF	2017	20.0	1
006	ErFt	B 11 17 20/ 40	ERS/FRA/BOJ/O RA/ /	0.8	24	%	%	%				

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Carte forestière

Nom du propriétaire: MARTEL MARC-ANDRE

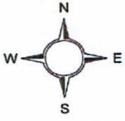
Numéro de producteur forestier :MARM46510888

Propriété numéro : 01

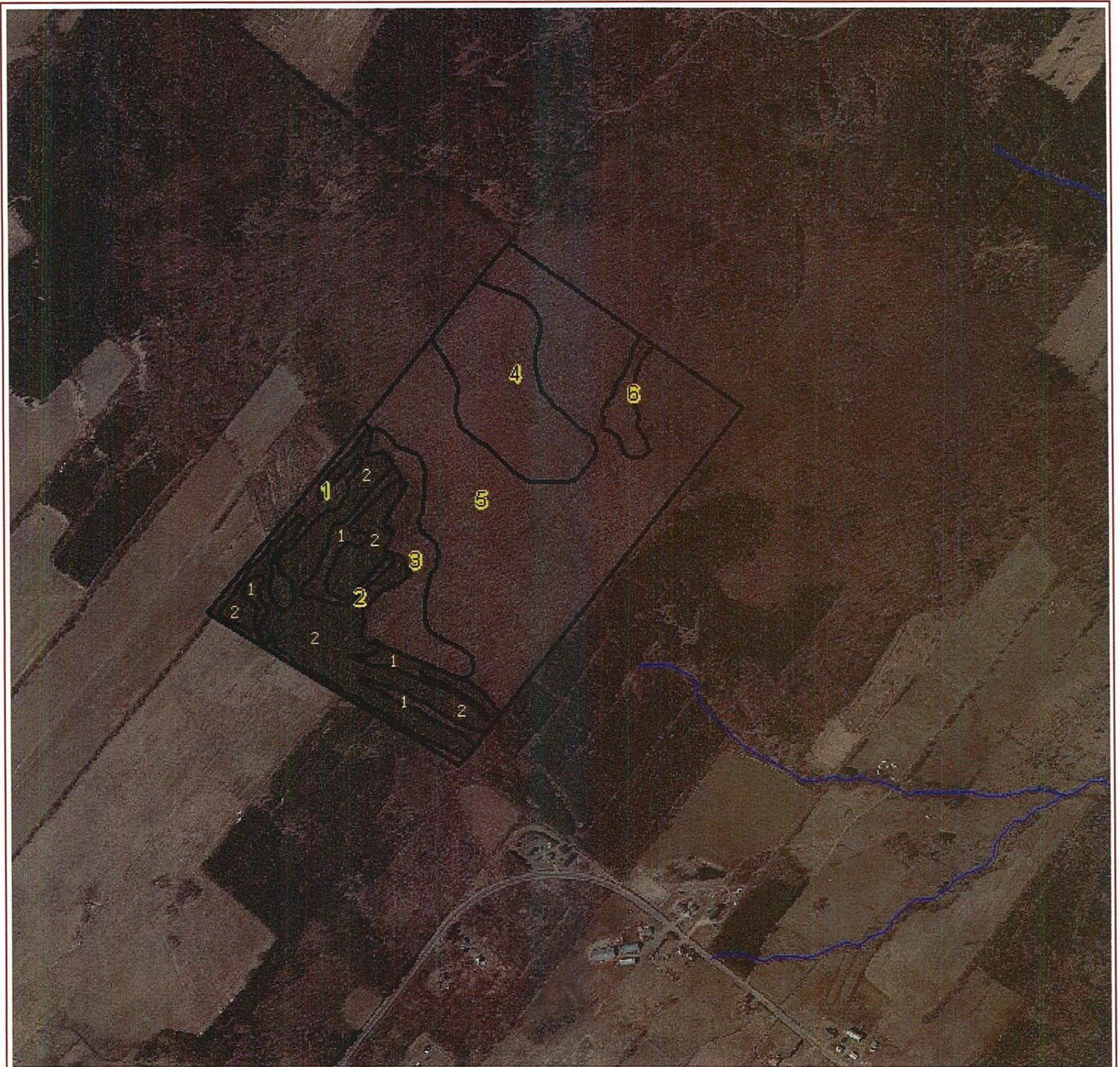
Numéro du feuillet cartographique
21E13SO

Numéro de la photo aérienne
2013

Échelle:
1/10000



Carte forestière



Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.





PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION				05511G1170137	
Numéro de producteur: MARM46510888		Nom, prénom: MARTEL MARC-ANDRE		3 - PARCELLE	
Adresse: 49 Cleevemont		Richmond, QC		Code postal: J0B 2H0	
Tél.travail: _____		Tél.rés.: (819)346-4634		Représentant: Martel Pierre	
				Tél.: _____	
				No. 01	
				Sup. ou long.: 1.8	

2 - LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE	
Région écologique: 2c-T		Tenure: 200		Code unité d'évaluation: 9670-10-9898	
Municipalité code: 40047		Nom: Danville		Photo (1): 2013	
Cadastre code: 2344		Nom: Shipton		Photo (2): -	
Lot no: 3172776		Rang code: 02		Nom: _____	
		No du PAF: _____		Prop no: 01	
				Échelle: 1/10000	
				Feuillet: 21E13SO	

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement: **PeBbR**

Autre que peuplement: _____

Densité: **B**

Âge: **25**

Coéfficient de distribution tota l: _____

Couverture de broussaille: _____

Période recommandée: _____

Taux mortalité ou % tiges affectées: _____

Hauteur de la régénération (m): _____

Hauteur de la plantation (m,cm): **11**

Hauteur de la broussaille (cm): _____

Tiges ou microsites opprimées (%): _____

Drainage: **2: bon**

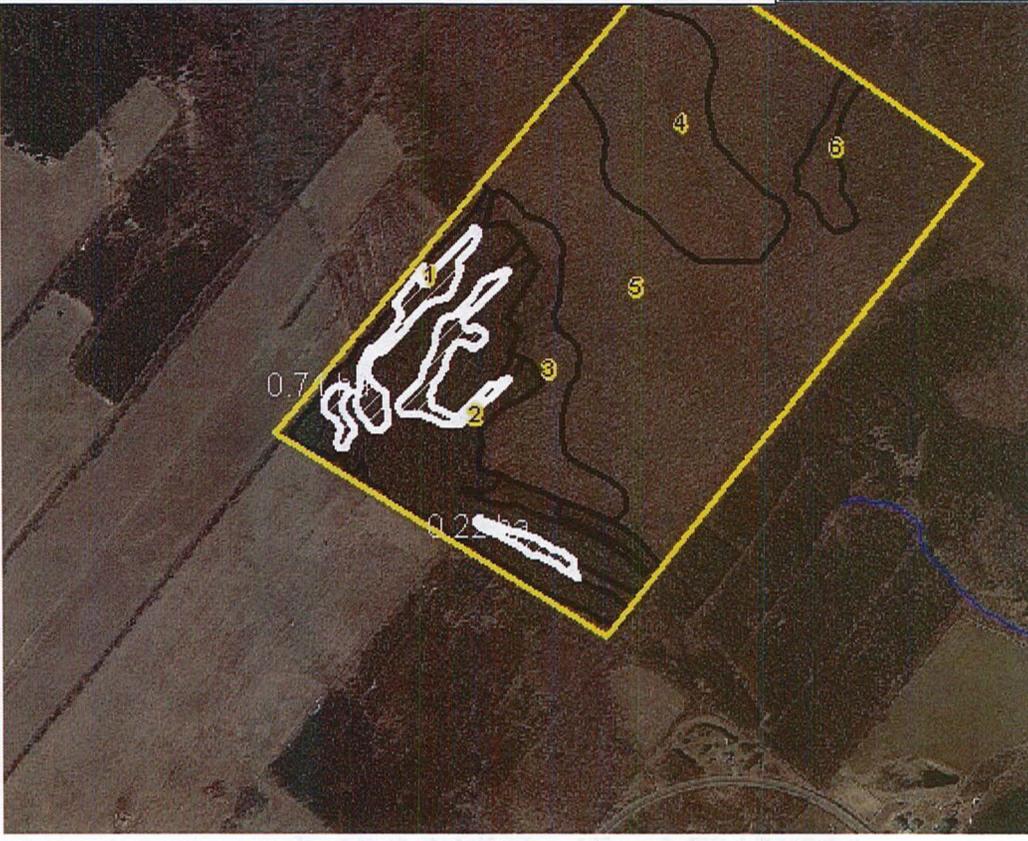
Relief: **2-Platière sèche**

Texture: _____

Profondeur: _____

Produit à utiliser: _____

Structure résiduelle (O/N): _____



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ					
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre									
PET			198	22	57.7	7.5	0	100					
EPB			814	12	41	10	10	0					
BOG			356	11	11	3.5	0	100					
Total:									Objectif:				

8 - TRAITEMENTS												
Code	Nom du traitement			Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total			
8920	Serv. tech. : Mobili. bois. méc.			1.800	253.00	0.00	455.40	0.00	455.40			
Total												

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Mobilisation des bois
 Cet intervention consiste à récolter les tiges de feuillues intolérants dans l'étage dominant pour favoriser les tiges d'épinettes blanches en sous étage. Cette coupe prélève un volume maximal de 50% du volume total du peuplement. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

Montant total de l'aide financière : **455.40** **0.00** **455.40**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : **Oui** **Non**

Si oui, précisez : _____

Site de reboisement en zone agricole **Accepté** **Refusé**

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versées dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu _____
 Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François _____ Technique Exécution

Préparé par: **Yves Harnois tech.f.** Date: **2017-07-10**

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: _____
 Signature Ing. f. **Yves Harnois** Date: **2017-07-12**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;
DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;
RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière" ;
ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;
ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____
 par : _____

No: **05511G1170137**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____



PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

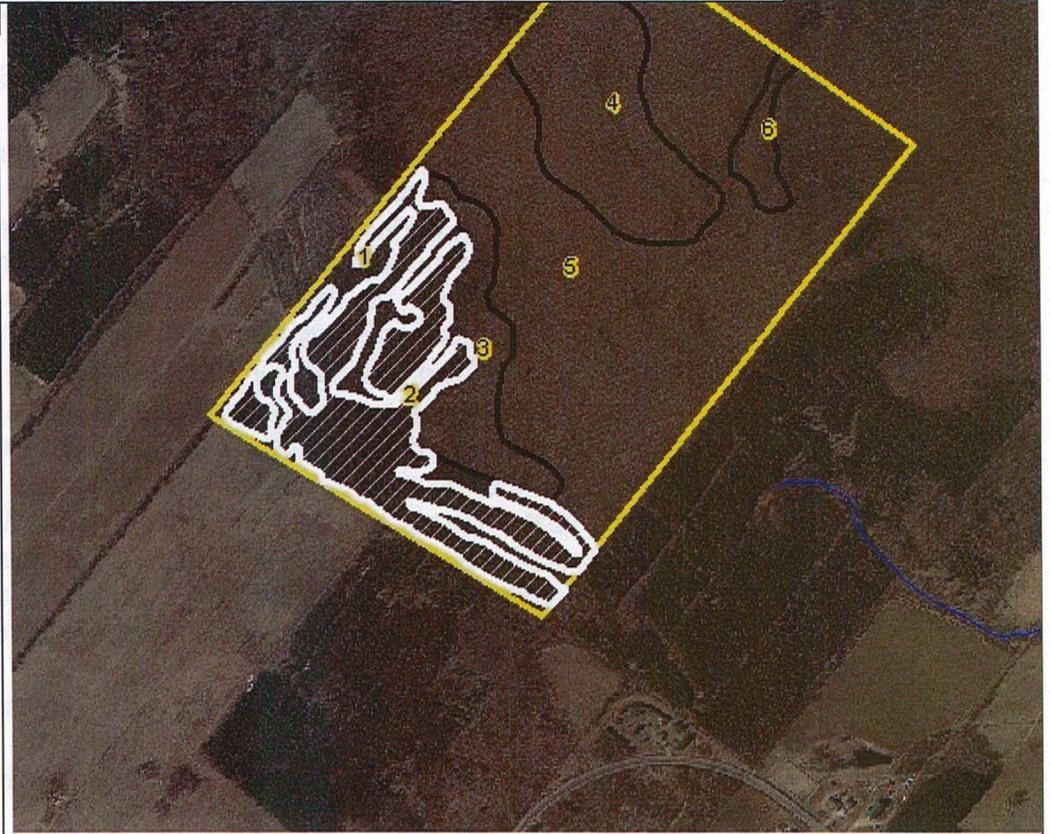
Groupement forestier coopératif St-François

1 - IDENTIFICATION				05511G1170139
Numéro de producteur: MARM46510888		Nom, prénom: MARTEL MARC-ANDRE		3 - PARCELLE
Adresse: 49 Cleevemont		Richmond, QC		No. 02
Tél.travail: _____		Tél.rés.: (819)346-4634		Sup. ou long.: 7
		Représentant: Martel Pierre		
		Code postal: JOB 2H0		
		Tél.: _____		

2 - LOCALISATION				4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 9670-10-9898		Photo (1): 2013
Municipalité code: 40047	Nom: Danville	Rang code: 02	Nom: _____	Photo (2): -
Cadastre code: 2344	Nom: Shipton	No du PAF: _____	Prop no: 01	Échelle: 1/10000
Lot no: 3172776				Feuillet: 21E13SO

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement : EpB
 Autre que peuplement :
 Densité : A
 Âge : 25
 Coefficient de distribution tota l:
 Couverture de broussaille :
 Période recommandée :
 Taux mortalité ou % tiges affectées :
 Hauteur de la régénération (m) :
 Hauteur de la plantation (m,cm) : 11
 Hauteur de la broussaille (cm) :
 Tiges ou microsites opprimées (%) :
 Drainage : 2 : bon
 Relief : 2-Platière sèche
 Texture :
 Profondeur :
 Produit à utiliser :
 Structure résiduelle (O/N) :



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ					
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 s./ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever	Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre									
EPB			1419	15	131.7	26	20	23.1					
PET			58	17	8.3	1	0	100					
BOG			66	13	3.3	3.3	0	100					
Total :										Objectif :			

8 - TRAITEMENTS									
Code	Nom du traitement		Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total	
8985	1ère écl.com.rés.plant.méc. - DI		7.000	400.00	891.00	2800.00	6237.00	9037.00	
7902	Services techniques : Martelage		7.000	145.00	0.00	1015.00	0.00	1015.00	
Total	0	0	1543	15	143.3	30.3	20	34	

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe d'éclaircie de plantation.
 La récolte sera de 30 à 40 % du volume de bois présent. Si des chemins de débardage sont nécessaires alors 1 rangée sur 9 sera prélevée. Le choix des tiges s'effectue en prélevant les plus petites tiges dans le but d'obtenir un rendement le plus élevé possible.
 Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

Montant total de l'aide financière : 3815.00 6237.00 **10052.00**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez : _____

Site de reboisement en zone agricole Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
 Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Yves Harnois Date : **2017-07-12**

Préparé par: Yves Harnois tech.f. Date : 2017-07-10

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:
Yves Harnois **2017-07-12**
 Signature Ing. f. Date

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
 Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;
DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;
RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";
ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;
ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par : _____ No: **05511G1170139**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

-Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUDE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

1 - IDENTIFICATION			05511G1170141
Numéro de producteur: MARM46510888	Nom, prénom: MARTEL MARC-ANDRE	3 - PARCELLE	
Adresse: 49 Cleevemont	Richmond, QC	Code postal: J0B 2H0	No. 04
Tél.travail: _____	Tél.rés.: (819)346-4634	Représentant: Martel Pierre	Tél.: _____
			Sup. ou long.: 20

2 - LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
Région écologique: 2c-T	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 9670-10-9898	Photo (1): 2013
Municipalité code: 40047	Nom: Danville		Photo (2): -
Cadastre code: 2344	Nom: Shipton	Rang code: 02 Nom: _____	Échelle: 1/10000
Lot no: 3172776		No du PAF: _____	Feuillet: 21E13SO

5 - DONNÉES FORESTIÈRES	
Nom du peuplement:	ErFt
Autre que peuplement:	
Densité:	A
Âge:	2040
Coefficient de distribution tota l:	
Couverture de broussaille:	
Période recommandée:	
Taux mortalité ou % tiges affectées:	
Hauteur de la régénération (m):	
Hauteur de la plantation (m,cm):	1117
Hauteur de la broussaille (cm):	
Tiges ou microsites opprimées (%):	
Drainage:	2: bon
Relief:	2-Platière sèche
Texture:	
Profondeur:	
Produit à utiliser:	
Structure résiduelle (O/N):	



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ s/ha	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
ERS			606	16	79.4	13	11	15.4
FRA			281	19	54.6	8	5.9	26.2
BOJ			101	18	15.3	2.7	2	25.9
PET			27	28	15	1.7	0	100
AF			70	18	8.4	1.6	1.3	18.8
Total	0	0	1085	17	172.7	27	20.2	25.2

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total:			Objectif:	

8 - TRAITEMENTS							
Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8971	Jardinage feuillus d'ombre méca	20.000	400.00	483.00	8000.00	9660.00	17660.00
7901	Services techniques : Marterlag	20.000	128.00	0.00	2560.00	0.00	2560.00
Total							

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe de jardinage.
Ce traitement consiste à couper entre 20 et 30 % du volume total du peuplement et de permettre l'amélioration de celui-ci par la récupération des tiges défectueuses ou matures dans un peuplement de structure irrégulière. La priorité de la récolte est réalisée dans les tige M et S et les essences non désirées (feuillus intolérants et résineux) dans le but de revigorer le peuplement, un soin est apporté au maintien de la diversité des essences et des arbres de tout âge et l'intervention favorise la régénération par la création de trouées. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 20 % de la superficie du peuplement.

Montant total de l'aide financière :	10560.00	9660.00	20220.00
Présence d'éléments particuliers de biodiversité :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, précisez :			
Site de reboisement en zone agricole	Accepté <input type="checkbox"/>	Refusé <input type="checkbox"/>	
Signature agronome _____	Date _____		

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Préparé par: Yves Harnois tech.f. Date: 2017-07-10

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:
Signature Ing. f. _____ Date: 2017-07-12

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;

ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par : _____

No: **05511G1170141**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____